

Certificat d'Analyse(s)

Propriétaire : NIEWIADOMSKI Catherine	NIEWIADOMSKI Catherine
Elevage :	Chatterie de la Magie des Licornes
Demandeur : NIEWIADOMSKI Catherine	24 Bis Grande Rue
Organisation :	77118 BAZOCHES LES BRAY
Préleveur : FERON Dominique (20946)	
Date de prélèvement : 25/02/2019	Date de réception : 01/03/2019
Nombre de prélèvements : 4	
Espèce : CHAT	Race : SOM - Somali

Filiation - contrôle de parenté

Date d'exécution : 14/03/2019

Mère(s) présumée(s)	Compatibilité(s)
ANT257900 CODA S MILEY MOON 578098100329455 - né(e) le 13/01/2011 Nature du prlvt : ADN LOOF: 2011 CE.611	...
Père(s) présumé(s)	Compatibilité(s)
FC18632 VIDAMA S TEEGAN MORNINGSTAR 276093400563392 - né(e) le 02/10/2017 Nature du prlvt : Buccal (brossette) LOOF: 2018CE.79	...
ANT240922 DANAKIL S ONEGIN 276097202109998 - né(e) le 24/03/2010 Nature du prlvt : ADN LOOF: 2010CE.904	...
Produit(s)	Compatibilité(s)
FC20086 OZALEE FREYJA DE LA MAGIE DES LICORNES 250268732470008 - Femelle - né(e) le 31/10/2018 Nature du prlvt : Buccal (brossette) LOOF: 2019.629	Compatible avec le(s) parent(s) ANT257900, FC18632

Règles d'interprétation (protocole de coopération LOOF-GENINDEXE/ méthode interne ANAACR 05):

- Une filiation ne peut être interprétée que lorsque le nombre de marqueurs microsatellites génotypés communs entre le descendant et ses parents est au minimum égal à 8 du core panel.

- Une filiation est incompatible lorsqu'au moins deux marqueurs ne respectent pas les lois de la transmission héréditaire. Première loi : un produit doit avoir reçu un allèle de chacun de ses deux parents. Deuxième loi : un parent doit avoir transmis l'un de ses deux allèles à son produit.

Certificat d'analyse de filiation-contrôle de parenté - ANAACR 01 EN 03 -
date:17/04/2013 - I.R.:01

Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé
photographique intégral.

Fait à Loudéac, le 14/03/2019

Olivier Yvernogean
Technicien PCR

